

CONVENTION DE COOPÉRATION entre LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE et LE MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE OCCITANIE

Entre les soussignés :

LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE (Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse)

Représentée par Madame la Rectrice de région académique Occitanie, Rectrice de l'académie de Montpellier, Chancelière des universités, Madame Sophie BEJEAN

Ci-après désigné(e) par « *Région académique Occitanie* » ou « *L'Éducation Nationale* » et **Le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) Occitanie**,

Représenté par Monsieur Samuel HERVE, Président du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) Occitanie

Ci-après désigné par « *MEDEF Occitanie* »

Préambule

Le Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des sports et le MEDEF ont signé une convention nationale de coopération (en annexe) qui servira de cadre général à la présente convention.

La Région académique Occitanie :

La Région académique Occitanie assure la mise en cohérence à l'échelle régionale, et en lien avec les académies de Montpellier et de Toulouse, des politiques publiques éducatives portées par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse en matière notamment de formation tout au long de la vie, de formation initiale des jeunes et de formation continue des adultes.

Dans ce cadre, la Région académique Occitanie assume la dimension éducative et pédagogique de l'orientation en accompagnant chaque élève ou apprenti dans l'élaboration de son projet de formation et d'insertion professionnelle. Avec le Conseil régional d'Occitanie, elle contribue à la découverte des formations et des métiers afin de permettre à chacun de faire des choix éclairés conduisant à une qualification reconnue et à une insertion sociale et professionnelle réussie. En outre, elle exerce sa mission de formation professionnelle continue dans le cadre de la politique publique de la formation professionnelle pour accompagner la croissance des entreprises et le retour à l'emploi des personnes, au plus près de leurs besoins.

Le MEDEF Occitanie :

Le MEDEF Occitanie est une organisation patronale représentative composée de 24 fédérations professionnelles et 14 MEDEF territoriaux qui assurent une couverture complète du territoire et un maillage au plus près des préoccupations des chefs d'entreprises de toutes tailles, de tous secteurs, et de tous profils d'entrepreneurs.

La transition écologique et le développement des nouvelles technologies et du numérique impactent directement l'organisation interne des entreprises, quelle que soit leur taille, avec de nouveaux métiers qui apparaissent et l'évolution de métiers plus traditionnels. Ces entreprises doivent également être en capacité de répondre à des marchés de plus en plus ouverts à l'international, d'adapter leurs process de production à des nouvelles technologies et techniques. Pour répondre à ces enjeux, elles doivent trouver des profils adaptés et faire monter en compétence leurs salariés. Le MEDEF Occitanie a pour mission d'accompagner ses adhérents dans les déclinaisons d'actions auprès de leurs entreprises pour appréhender au mieux ces profondes mutations et faciliter leur développement.

Pour conjuguer la demande sociale et les attentes des jeunes générations avec les attentes du monde socio-économique et les besoins en compétences, dès aujourd'hui et pour demain, du territoire régional en vue de relever les défis liés aux transitions économiques, sociales, environnementales et numériques en cours, les deux Parties estiment qu'il est primordial de mieux faire connaître les différents rôles et dimensions de l'entreprise, mais aussi l'entrepreneuriat, la réalité des métiers et les parcours de formation pour y parvenir auprès des apprenants, leurs familles et plus généralement auprès du monde éducatif.

Afin de consolider la proximité nécessaire entre l'école et l'entreprise, la Région académique Occitanie et le MEDEF Occitanie s'engagent à faciliter leurs modes de coopération à l'échelle régionale, territoriale et sectorielle, pour développer, pour chaque public, les dispositifs et les initiatives des deux Parties pour construire des actions communes ou en complémentarité.

Les parties conviennent de ce qui suit :

Article 1 – Objet de la Convention

La présente Convention mobilise le MEDEF Occitanie et la Région académique Occitanie, dans le cadre de leurs missions et de leurs compétences respectives, pour améliorer l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes en priorité et des adultes.

A partir des axes de coopération prioritaires définis nationalement, les Parties s'engagent à :

- Collaborer dans le cadre du Club Ecole Entreprise ;
- Déployer sur l'ensemble de la région Occitanie des actions dans le cadre de la Relation Ecole Entreprises tout au long de l'année scolaire, notamment lors de la Semaine Ecole Entreprise,
- Favoriser l'accueil et l'immersion professionnelle des jeunes en formation (stagiaires de collège, de lycée ou de l'enseignement supérieur) et mettre en place toutes actions opportunes avec les personnels de l'Education nationale ;
- Développer le dispositif « Orientation & Métiers d'Avenir » (OMA), qui a pour objectif de permettre aux jeunes de découvrir des métiers qui recrutent dans le territoire de la région Occitanie afin de les aider dans leur orientation ;
- Renforcer le développement dans le territoire de la région Occitanie des campus des métiers et des qualifications (CMQ).

A cette fin, le MEDEF Occitanie et la Région académique Occitanie s'engagent à mobiliser, d'une part, leurs réseaux d'adhérents et, d'autre part, leurs établissements de formation.

Article 2 – Publics visés par la Convention

Les publics visés par la Convention sont les élèves, les apprentis, les étudiants, les jeunes en situation de décrochage, les stagiaires de la formation continue (GRETA), les entreprises et les personnels de l'Education nationale de la Région académique Occitanie.

Article 3 - Valoriser l'entreprise pour faire découvrir aux élèves, apprentis, étudiants et stagiaires de la formation continue les métiers et leur donner l'envie d'entreprendre

3.1 - Accompagner par l'information les choix d'orientation

Pour les élèves, en cohérence avec les actions menées avec le Conseil régional d'Occitanie, le MEDEF Occitanie et la Région académique Occitanie œuvrent à mieux ancrer l'information sur les formations et les métiers en prenant pleinement en compte les caractéristiques de l'offre de formation dans la région ainsi que les besoins économiques locaux.

Pour les autres publics, le MEDEF Occitanie et la Région académique Occitanie soutiennent les actions réalisées dans le cadre des comités locaux Ecole Entreprise (CLEE), lesquels mettent en œuvre les axes stratégiques d'action définis par le Club Ecole Entreprise.

Dans ce cadre, les Parties s'engagent à faire connaître le dispositif « Orientation & Métiers d'Avenir » (OMA), issu d'un travail conjoint entre le MEDEF Occitanie et la Région académique Occitanie. Le dispositif OMA est déployé par le MEDEF Occitanie en s'appuyant sur un travail régulier avec ses adhérents et en assurant la mise à jour du site internet www.oma-occitanie.fr.

La Région académique Occitanie s'engage à diffuser le guide dans les établissements des académies de Montpellier et de Toulouse.

3.2 - Donner l'envie d'entreprendre

La Région académique Occitanie et le MEDEF Occitanie encouragent les initiatives pédagogiques innovantes développant chez les élèves l'esprit d'initiative et le sens de l'engagement. Ils appuient notamment des actions qui permettent de créer du lien entre les personnels de l'Éducation nationale et les entreprises du territoire. Les Parties conviennent de soutenir et de développer toute action partenariale permettant d'atteindre cet objectif (ex : Entreprendre pour Apprendre, etc.).

Article 4 – Favoriser l'accueil et l'immersion professionnelle des jeunes en formation et des personnels de l'Éducation nationale et la synergie des voies de formation

La Région académique Occitanie et le MEDEF Occitanie s'engagent à co-construire ou mutualiser des outils pour faciliter l'accueil des jeunes dans les entreprises et à les mettre à disposition de ces dernières et des académies de Montpellier et de Toulouse pour faciliter la mise en relation entre apprenants et entreprises.

4.1 - Accueil des apprenants

Le MEDEF Occitanie s'engage, en fonction de ses capacités, à mener des actions notamment pour faciliter l'accueil des jeunes dans les entreprises de son réseau (visites d'entreprises, périodes d'immersion ou de stages, formation en alternance, etc.) et diffuser au sein de son réseau un guide facilitant l'accueil des élèves de troisième pour leur stage de découverte.

Le MEDEF Occitanie et la Région académique Occitanie conviennent d'impulser toutes actions partenariales ou expérimentales qui renforceraient l'atteinte de cet objectif.

4.2 - Accueil des personnels de l'Éducation nationale et soutien à leur formation

Au vu de l'évolution des métiers, le MEDEF Occitanie s'engage à mobiliser ses adhérents pour favoriser l'accueil des personnels de l'Éducation nationale en entreprise en vue de faciliter la mise à jour de leurs compétences. A titre d'exemples, pourront être proposés dans ce cadre :

- Une immersion dans l'entreprise pour des stages de courte durée (1 à 5 jours) de personnels d'encadrement de l'Éducation nationale, ou d'enseignants des domaines scientifiques ou techniques ;
- Un travail en lien avec le référent « apprentissage » dont la mission est conduite en collège pour promouvoir et valoriser l'apprentissage et assurer la mise en relation des acteurs en vue de faciliter le déploiement de cette modalité de formation.

Article 5 – Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes

La Région académique Occitanie et le MEDEF Occitanie s'engagent à coordonner leurs actions au niveau régional pour faciliter l'insertion des élèves, apprentis, stagiaires de la formation continue et des étudiants notamment des jeunes issus des voies de la formation professionnelle sur le marché du travail.

A ce titre, dans le cadre de la co-présidence de la commission « Insertion professionnelle et métiers de demain » du Club Ecole Entreprise, la Région académique Occitanie s'engage à avoir une approche concrète et opérationnelle de la découverte des métiers et du partage des enjeux de l'entreprise. Pour sa part, le MEDEF Occitanie s'engage à mobiliser des moyens humains et son réseau pour favoriser l'animation de cette commission et à collaborer activement avec la Région académique Occitanie.

En outre, dans le cadre de la réforme des lycées professionnels, le MEDEF Occitanie s'engage à faciliter la mise en relation entre les superviseurs, responsables des Bureaux des Entreprises (RBDE) et les représentants de ses adhérents. Pour sa part, la Région académique Occitanie s'engage à partager les coordonnées actualisées des personnels de l'Éducation nationale attachés à l'animation des bureaux des entreprises et à associer le MEDEF Occitanie à la réflexion sur la transformation de la carte des formations professionnelles scolaires.

Dans le cadre de la stratégie de développement des Campus des métiers et des qualifications (CMQ), le MEDEF Occitanie contribue à leur réussite en répondant aux sollicitations des CMQ, notamment en participant le cas échéant aux comités de pilotage par la mobilisation de ses adhérents. Pour sa part, la Région académique Occitanie s'engage à informer le MEDEF Occitanie de la création de tout nouveau CMQ situé sur le territoire régional.

Article 6 – Développement des ressources numériques pédagogiques

En cohérence avec le dispositif « OMA » (cf. point 3.1 supra), la Région académique Occitanie s'engage à proposer aux établissements des académies de Montpellier et de Toulouse, la possibilité d'utiliser l'outil www.oma-occitanie.fr dans le cadre de la découverte des métiers ainsi que des vidéos ou tout support de communication produits dans le cadre de cette action. Pour sa part, le MEDEF Occitanie s'engage à fournir les productions vidéo réalisées sur la découverte des métiers afin qu'elles puissent être utilisées par ces établissements.

Article 7 – Mise en œuvre

La mise en œuvre de cette Convention tiendra compte des ressources mobilisables et des spécificités et enjeux de chaque territoire. Elle se décline au sein de la Région académique Occitanie, composée des deux académies de Montpellier et de Toulouse.

Dans le but de faciliter la mise en œuvre opérationnelle des actions résultant de la présente Convention, les Parties facilitent la mise en relation et l'articulation des acteurs territoriaux et sectoriaux, ainsi que l'accès aux dispositifs de la relation école-entreprise sur les territoires : Ingénieurs pour l'école (IPE), conseillers entreprises pour l'école (CEE), chargés de mission école-entreprise, responsables des Bureaux des Entreprises (BDE), Campus des métiers et des qualifications (CMQ), pôles de stages, Comités Locaux Ecole Entreprise (CLEE), les référents découvertes des métiers et tout autre partenaire.

Dans le respect du RGPD, chaque année lors de la rentrée scolaire de septembre, les Parties conviennent d'échanger mutuellement une liste de contacts visant à faciliter la mise en œuvre de la présente Convention.

Article 8 – Pilotage et suivi de la Convention

La Rectrice de la Région académique Occitanie, Rectrice de l'académie de Montpellier, Chancelière des Universités, et le Président du MEDEF Occitanie, conviennent d'une réunion annuelle pour faire le point sur la bonne exécution de la présente Convention.

Les personnels des Parties en charge du déploiement des actions se réuniront autant que nécessaire pour assurer la bonne mise en œuvre de la présente Convention.

Article 9 - Communication

Les Parties s'engagent à communiquer mutuellement sur les actions citées dans la présente Convention.

La Région académique Occitanie et le MEDEF Occitanie s'engagent à informer leurs réseaux respectifs de la présente Convention et à promouvoir leur collaboration dans leur communication interne et externe.

La Région académique Occitanie et le MEDEF Occitanie s'engagent mutuellement à obtenir l'accord de l'autre Partie pour validation de documents élaborés conjointement.

Article 10 – Financements des actions de promotion

Le MEDEF Occitanie s'engage à mobiliser son réseau régional, territorial et ses fédérations professionnelles pour participer activement à la déclinaison régionale de la présente Convention.

Le MEDEF Occitanie et la Région académique Occitanie s'engage à mobiliser des moyens financiers pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle au niveau national et territorial de ces actions.

Article 11 – Durée, résiliation et règlement des litiges

La présente Convention prend effet à compter de sa date de signature. Elle est conclue pour une durée de deux ans et peut être renouvelée une fois par tacite reconduction pour la même durée. Au cours de sa période de validité, la présente Convention peut être modifiée par avenant à la demande de l'une ou l'autre des Parties.

Les Parties peuvent convenir de mettre fin à la présente Convention sur simple dénonciation de l'une des deux Parties par lettre recommandée avec accusé de réception et avec prise d'effet à la rentrée scolaire suivante.

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable leurs éventuels différends relatifs à l'interprétation et à l'exécution de la présente Convention.

En cas de litige relatif à l'application ou l'interprétation de la Convention, les Parties s'engagent à se rapprocher pour régler celui-ci dans les meilleurs délais.

Fait à Montpellier, le 01/11/2023

Mostafa FOURAR,
Recteur de l'académie de
Toulouse



Sophie BEJEAN,
Rectrice de la région
académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de
Montpellier,
Chancelière des universités



Samuel HERVE,
Président du Mouvement
des Entreprises de France
MEDEF Occitanie



En présence de Carole Grandjean,
Ministre déléguée chargée de
l'Enseignement et de la Formation
professionnels

